PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 14 mars 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-03-046 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1- Ouverture de la session
2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du procès-verbal du 14 février 2023
4- Correspondance
5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
6- Révision et adoption du rapport d'activités relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Rocher-Percé
7- Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2023-376 relatif à la démolition d'immeubles
8- Adoption du second projet de règlement numéro 2023-373 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
9- Adoption du règlement numéro 2023-375 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux
10- Renouvellement de l'entente avec le MTQ
11- Paiement des taxes municipales de l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
12- Commandite pour le feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
13- Publicité La Route du Rocher-Percé – Tourisme & Commerce MRC du Rocher-Percé
14- Contribution Croix-Rouge Canadienne – Entente Services aux sinistrés couvrant la période de février 2023 à janvier 2024
15- Achat de la publication Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements

16- Formation ADMQ : Traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels
17- Soumission pour l'éclairage de l'enseigne de la Municipalité

18- Autres sujets :
- Fournisseur Phobec
- Contrat de l'employé # 05-0017
- Conflit entre l'Administration portuaire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et la RITMRG
- Soumission Étude géotechnique
- Intérêts lors du décès d'un contribuable
- Problématique – Coupure de courant du service de sécurité incendie de Percé
- Message de sympathies aux résidents d'Amqui
- Don au club optimiste de Grande-Rivière

19- Période de questions
20- Clôture de la session

Il est proposé par Dorine Marcoux, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

2023-03-047 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal 14 février 2023 tel que rédigé.

2023-03-048 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de février 2023.

2023-03-049 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2023.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de février 2023.

2023-03-050 **RÉVISION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC ROCHER-PERCÉ**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2023-03-051 **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMERO 2023-376 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2023-03-052 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Jacques Roussy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 2023-373 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2023-03-053 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-375 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2023-375 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux.

2023-03-054 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN ST-ISIDORE (ROUTE SOUS LA JURIDICTION DU MTQ) POUR LES SAISONS 2023-2024, 2024-2025 ET 2025-2026**

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité procède à des travaux de déneigement sur le réseau routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE, le contrat doit faire l'objet d'un renouvellement pour l'année 2023-2024, ainsi que les années 2024-2025 & 2025-2026, soit une entente d'une durée de trois ans ;

CONSIDÉRANT QU'une correspondance datée du 10 mars 2023 du MTQ établit à 168 487,50 $ (soit 56 162,50 $/saison) le prix global forfaitaire pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 & 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer le signataire dudit contrat.

EN CONSÉQUENCE, est proposé par, Roland Vallée, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé accepte le nouveau contrat portant le numéro de dossier 6307-23-4213 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglaçage des tronçons sous la responsabilité du Ministère. Ce contrat est valide jusqu'au 1er juin 2026, avec une clause d'indexation du prix global forfaitaire pour les 2e et 3e années du contrat.

QUE le conseil désigne la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires pour ledit contrat.

2023-03-055 **PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES DE L'O.T.J. DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Nadine Lelièvre, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une subvention de 8 390,19 $ (montant correspondant au total des taxes municipales à payer) à l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour l'organisation des loisirs dans la municipalité.

2023-03-056 **COMMANDITE POUR LE FEUILLET PAROISSIAL DE LA FABRIQUE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal accorde une commandite au montant de 300 $ pour les feuillets paroissiaux.

2023-03-057 **PUBLICITÉ LA ROUTE DU ROCHER-PERCÉ – TOURISME & COMMERCE MRC DU ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par Jacques Roussy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture 281178 de Tourisme et Commerce MRC du Rocher-Percé pour 2 pages de publicité dans la revue *La Route du Rocher-Percé* ainsi que via Flipbook, pour un montant total de 1 500 $ plus taxes.

2023-03-058 **CONTRIBUTION CROIX-ROUGE CANADIENNE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS COUVRANT LA PÉRIODE DE FÉVRIER 2023 À JANVIER 2024**

Il est proposé par Dorine Marcoux, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés couvrant la période de févier 2023 à janvier 2024 avec la Société canadienne de la Croix-Rouge au coût de 0.18 $ per capita par année, pour un total de 182,34 $.

2023-03-059 **ACHAT DE LA PUBLICATION TAUX DE LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR ET ÉQUIPEMENTS**

Il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal approuve l'achat de la publication Taux de location de machinerie lourde avec opérateur et équipements au montant de 27,95 $ plus taxes.

2023-03-060 **FORMATION ADMQ – TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS AUX DOCUMENTS DÉTENUS PAR UN ORGANISME MUNICIPAL ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Il est proposé par Dorine Marcoux, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à assister à la formation sur le traitement des demandes d'accès aux documents détenus par un organisme municipal et protection des renseignements personnels.

QUE les frais de déplacements pour assister à cette formation seront remboursés selon le tarif en vigueur.

2023-03-061 **SOUMISSION POUR L'ÉCLAIRAGE DE L'ENSEIGNE DE LA MUNICIPALITÉ**

Les prix obtenus pour l'éclairage solaire de l'enseigne municipal étant trop élevés, la soumission de Solis est rejetée par le conseil municipal.

2023-03-062 **CONFIRMATION NOUVEAU FOURNISSEUR – PHOBEC INDUSTRIEL**

CONSIDÉRANTE QUE l'approvisionnement auprès du fournisseur Phobec Industriel permet d'éviter des frais liés aux marges de profit des distributeurs d'outils et quincaillerie ;

CONSIDÉRANTE QU'aucun frais de transport ne sera facturé ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Jacques Roussy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à utiliser les services de Phobec Industriel ;

QUE le conseil municipal autorise la commande de quincaillerie tel que désigné sur la soumission 911 de Phobec Industriel, au montant de 682,53 $ plus taxes.

2023-03-063 **AUTORISATION – NOUVELLE ENTENTE EMPLOYÉ NUMÉRO 05-0017**

Il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de façon permanente de l'employé numéro 05-0017 ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente de travail avec l'employé numéro 05-0017 aux conditions établies lors des

discussions avec celui-ci, c'est-à-dire retirer la clause de déneigement de l'hôtel de ville.

2023-03-064 **CONFLIT ENTRE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ ET LA RITMRG**

CONSIDÉRANT QU'il existe un conflit entre l'Administration portuaire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et la régie Intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le conflit semble sans issue ;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les enjeux en cause pourraient avoir une répercussion sur les contribuables de la municipalité ;

Il est proposé par Patrick Lebreux, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise la création d'un comité médiateur afin d'analyser la problématique de la gestion et de la collecte des matières résiduelles et de proposer des pistes de solution.

2023-03-065 **SOUMISSION ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PAR ENGLOBE – PARC BIOALIMENTAIRE MARIN**

Il est proposé par Jacques Roussy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Englobe pour l'étude géotechnique dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau parc bioalimentaire marin à Sainte-Thérèse-de-Gaspé au montant de 22 723 $ plus taxes.

2023-03-066 **INTÉRÊTS LORS DU DÉCÈS D'UN CONTRIBUABLE**

CONSIDÉRANT QU'un contribuable a souligné la difficulté de payer les taxes municipales d'un contribuable décédé avant que la succession soit réglée ainsi qu'un questionnement en ce qui a trait aux frais d'intérêts engendrés par un retard de paiement en résultant ;

Le conseil municipal a mandaté la directrice générale d'effectuer des recherches d'information à ce sujet.

2023-03-067 **PROBLÉMATIQUE – COUPURE DE COURANT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE deux coupures de courant ont eu lieu dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour des feux sur la route d'Irlande à Percé ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des usines de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé aura lieu dans les prochaines semaines ;

Le conseil municipal a mandaté le maire afin qu'il communique avec le service de sécurité incendie de Percé et qu'il entame des démarches avec le service de sécurité incendie de Grande-Rivière afin de remédier à la situation et que les coupures de courant généralisées soient faites seulement si des vies sont en danger.

2023-03-068 **MESSAGE DE SYMPATHIES À LA POPULATION D'AMQUI**

CONSIDÉRANT le drame survenu à Amqui le lundi 13 mars 2023 ;

Le conseil municipal tient à offrir ses sympathies et son soutien à la population d'Amqui.

EN CONSÉQUENCE, un message sera publié sur la page Facebook de la municipalité.

2023-03-069 **DON AU CLUB OPTIMISTE DE GRANDE-RIVIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la clientèle soutenue par le club optimiste de Grande-Rivière comprend les jeunes de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE le club optimiste de Grande-Rivière a demandé une contribution financière à la Municipalité ;

Il est proposé par Jeannot Couture, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 100 $ au club optimiste de Grande-Rivière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 :15 heures et elle s'est terminée à 20 :20 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2023-03-070 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 25 heures.

_____	_____
Roberto Blondin, maire	Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »